NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1997/L.4/Add.10
2 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)

Additif

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 [point 4 a)]

Chapitre 8. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement

1. À sa 13e séance, le 18 juin 1997, le Comité a examiné le chapitre 8 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999.

Examen de la question

2. Plusieurs délégations ont rappelé la priorité donnée au programme 6 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et ont exprimé leur appui aux activités proposées au chapitre 8. Elles ont estimé que les ressources proposées au chapitre 8 ne répondaient pas convenablement aux besoins de l'Afrique et devaient être accrues. Certaines délégations ont considéré que la répartition des ressources entre les sous-programmes ne reflétait pas intégralement les priorités actuelles définies par le programme 6 et que des ressources accrues devaient être affectées au sous-programme 2.

3. Plusieurs délégations ont souligné le rôle particulier de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique, qui était de nature à galvaniser les efforts que faisait le système des Nations Unies pour appliquer le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Elles étaient d'avis que les activités proposées au chapitre 8, en particulier au sous-programme 1, ne reflétaient pas convenablement la nécessité d'une coordination avec les autres programmes et initiatives ayant trait au développement de l'Afrique. D'autres délégations ont souligné le rôle que le

Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés jouait dans la coordination des activités du système concernant l'Afrique, ainsi que la défense mondiale de la cause de l'Afrique et la mobilisation d'un appui pour son développement. De nombreuses délégations ont affirmé qu'il était urgent de veiller à une meilleure coordination, à tous les niveaux, entre le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et la nouvelle Initiative spéciale.

4. Certaines délégations craignaient des doubles emplois entre les activités proposées aux sous-programmes 1 et 2 ainsi qu'avec les activités d'autres institutions et programmes menés en Afrique, en particulier ceux opérant dans le cadre du plan d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA) et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique.

5. Certaines délégations estimaient que dans la restructuration imminente du Secrétariat, les activités menées au titre du chapitre 8 et les unités administratives responsables de leur réalisation devaient continuer à avoir une identité propre afin d'assurer sans retard une bonne exécution du programme 6 du plan à moyen terme. D'autres délégations ont été d'avis que ces unités administratives devaient être fusionnées avec d'autres unités administratives compétentes du Secrétariat ou regroupées sous la direction d'un haut responsable du Secrétariat qui serait responsable de l'application de l'ensemble des programmes d'action pour le développement africain.

6. Certaines délégations ont marqué leur appui aux activités du Département de l'information proposées au sous-programme 3. D'autres délégations ont estimé que les activités prévues au sous-programme 3 devraient mettre plus nettement l'accent sur les efforts que les pays africains eux-mêmes faisaient pour leur développement économique. D'autres encore ont suggéré que les ressources soient redistribuées entre les sous-programmes.

Conclusions et recommandations

7. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme faisant l'objet du chapitre 8 (Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999, étant entendu qu'il serait réexaminé, comme indiqué au paragraphe 35 de l'introduction.

8. Le Comité a également recommandé que l'élément relatif à la coopération Sud-Sud du descriptif du sous-programme 1 soit intégralement réalisé et renforcé.